



## Grève du 22 février,

Mamoudzou le 17 février 2018,

Le SNUIPP-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNICS-FSU et le SNASUB-FSU se sont réunis samedi 10 février et ont décidé d'appeler à la grève le **dimanche 11 février**. C'est à la suite de l'initiative de la première organisation syndicale dans notre secteur que d'autres organisations ont appelé à la grève reconductible, créant une cacophonie générale aussi bien chez nos collègues que dans la presse.

La FSU Mayotte est intervenue au niveau du CHSCT chaque fois que les collègues ont exercé un droit de retrait suite à des violences, que ce soit au collège de Passamainty, au lycée du nord, au collège de Bandrelé et bien sûr au lycée de Kahani. Dans ce dernier cas, le plus emblématique, grâce à la détermination de nos collègues et aux signalements répétés de la FSU Mayotte dès les premiers

événements de la dernière année scolaire, nous avons fini par obtenir que le secrétaire du CHSCTA puisse procéder à une enquête comme le prévoit la réglementation, ce qu'il a fait vendredi 16 février.

La FSU agit en groupe de travail pour que les contractuels obtiennent des perspectives d'augmentation de salaire et que leur conditions d'évaluation et de recrutement soient transparentes.

Compte tenu de la dégradation des conditions de travail, la FSU estime qu'un effort prioritaire doit être fait pour stabiliser et attirer des titulaires dans tous les domaines de l'éducation. Il est dans l'intérêt des élèves d'un réseau d'éducation prioritaire d'avoir les collègues les plus formés et les plus expérimentés. L'indexation doit être augmentée au minimum à 1,53 comme à la Réunion et l'ISG doit être attribuée par agent et non par couple.

Les collègues ayant perçu l'indemnité dégressive doivent obtenir à l'issue des 4 ans une ISG. De plus nous revendiquons la mise en place d'une indemnité spécifique inspirée du décret n°77-1364 et le passage à 5 ans de l'ISG avec une cinquième fraction de 5 mois. Enfin, nous revendiquons une augmentation des contingents d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle afin de valoriser le service à Mayotte.

La FSU appelle les contractuels comme les titulaires, enseignant (e) s du premier et du second degré, certifiés, agrégés, professeurs de lycée professionnels, personnels de vie scolaires (CPE, AED, ...), agents administratifs et techniques, infirmier(e)s et conseiller(e)s de santé, assistants sociaux et psychologues de l'éducation nationale à se mettre en grève et à manifester le jeudi 22 février.

**Le rassemblement est prévu jeudi 22 février  
à 9 heures devant le Vice-Rectorat.**